

Original : anglais

**DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT
DU STATUT DE COOPÉRANT**

L'Union européenne prend note du document COC-313 et souhaite exprimer sa préoccupation quant au manque de coopération des pays qui n'ont pas soumis de rapport annuel (Bolivie et Costa Rica) ou qui ont soumis un rapport incomplet (Guyana). En particulier, nous notons que la Bolivie a également envoyé une demande de renouvellement alors qu'elle n'a pas soumis son rapport annuel ou d'autres informations obligatoires.

L'Union européenne a également noté que lorsque des rapports ont été soumis, dans certains cas, des prises nulles ont été déclarées. À cet égard, l'Union européenne souhaiterait demander des précisions sur les « prises nulles » déclarées.

En ce qui concerne la Colombie, l'Union européenne souhaite rappeler les préoccupations exprimées par plusieurs CPC en 2019 concernant le risque d'un transfert de la capacité de pêche du Pacifique vers l'Atlantique. Par conséquent, nous aimerions que la Colombie s'engage clairement à ce que ce transfert n'ait pas lieu, avant d'envisager le renouvellement de son statut de membre de l'ICCAT.

L'Union européenne est fermement convaincue qu'à moins qu'une Partie non contractante coopérante ne s'engage clairement à respecter les obligations lui incombant, l'adhésion ne devrait pas être automatiquement renouvelée.